

COMMUNE DE BILWISHEIM
PROCES-VERBAL SEANCE

du 25 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 8

Nombre de votants : 7

L'an deux mil vingt-six et le 25 février à 20.30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DENNI Patrick, Maire

Date de la convocation : le 19 février 2026

Etaient présents : Patrick Denni – Maire, Daniel Zurn – 1^{er} Adjoint ; Marie-José Holz - 2^e Adjointe, Virginie Brehaut, Christiane Glavasevic, Aurélien Riff

Absents excusés : Alexandre Groell qui donne procuration à Christiane Glavasevic.

Absent non excusé : Christian Ertzscheidt

Points à l'ordre du jour :

1. Délibération de nomination du secrétaire de séance 2026_D_001
2. Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2026 / 2026_D_002
3. Délibération fixant le montant de la rémunération de l'agent recenseur et de la coordinatrice 2026_D_003
4. Délibération fixant les lots pour la création d'un appartement au 1^{er} étage de la mairie 2026_D_004
5. Délibération de subvention à l'association BIDOLMI 2026_D_005
6. Divers

2026_D_001 Délibération de nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de : Régine ARBOGAST, secrétaire de mairie.

Adopté à l'unanimité

2026_D_002 Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2025

Monsieur le Maire demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le procès-verbal de la réunion 2 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité

2026_D_003 Délibération fixant le montant de la rémunération de l'agent recenseur et de la coordinatrice

La commune vient de clôturer la période du recensement qui a débuté en date du 16 janvier jusqu'au 14 février 2026.

L'agent recenseur et la coordinatrice du recensement de la commune ont été nommés par arrêté municipal en date du 26 juin 2025.

Le montant attribué à l'agent recenseur, Monsieur Roland Keller pour avoir effectué le recensement est de 950 euros brut.

Le montant attribué à la coordinatrice du recensement, Madame Marie-José Holz, pour avoir supervisé le recensement 2026 est de 475.00 euros brut.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à verser l'indemnité de 950.00 euros brut à l'agent recenseur et à la coordinatrice l'indemnité de 475.00 euros brut.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le Maire à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à ce recensement.

Adopté à l'unanimité

2026_D_004 Délibération fixant les lots pour la création d'un appartement au 1^{er} étage de la mairie

Comme discuté lors de notre conseil municipal en date du 2 décembre 2025, les membres du conseil municipal ont validé la création d'un appartement supplémentaire au 1^{er} étage de la commune.

Cet appartement sera composé d'une cuisine, salon, salle à manger, toilettes et salle de bain et de 2 chambres à coucher.

Cet appartement permettra d'augmenter les propriétés immobilières de la commune et d'avoir un revenu supplémentaire.

L'entreprise AE Services à Donnenheim a fait les plans de ce futur projet. Ces plans ont été présentés en points divers lors du conseil du mois de décembre 2025.

Il s'agit à présent de définir les différents lots pour que le maître d'ouvrage puisse demander des devis aux différents corps de métier.

1 Gestion et planification des travaux

- 1.1 Demande de devis
- 1.2 Présentation des devis
- 1.3 Mise en œuvre du chantier
- 1.4 Validation des factures
- 1.5 Mise en paiement
- 1.6 Réception chantier et remise de clés

2 Démolition et évacuation des gravats

- 2.1 Dépose chauffage
 - 2.1.1 Dépose radiateurs et condamnation de l'alimentation

2.2 Dépose plafonds

- 2.2.1 Suppression structures et panneaux

2.3 Dépose cloisons

- 2.3.1 Enlèvement murs de séparation

2.4 Dépose coffrages et tablettes

- 2.4.1 Habillage colonne sanitaire
- 2.4.2 Dépose des tablettes de fenêtres

2.5 Dépose électricité

- 2.5.1 Mise en sécurité
- 2.5.2 Dépose des luminaires
- 2.5.3 Dépose des appareillages (prises ; interrupteurs ; sondes)

3. Reconstruction

3.1 Sols

- 3.1.1 Redressement des solives porteuses
- 3.1.2 Mise en place d'un film isolant
- 3.1.3 Garnissage d'isolation entre les solives
- 3.1.4 Pose et fixation par vissage de panneaux de particules constituant le nouveau plancher
- 3.1.5 Pose d'une isolation phonique
- 3.1.6 Pose d'un parquet flottant sur les parties chambre / séjour / bureau + plinthes sur les périphéries
- 3.1.7 Pose d'une nappe de désolidarisation sur les parties sanitaires et cuisine
- 3.1.8 Pose de carrelage sur les parties sanitaires et cuisine

3.2 Plafonds

- 3.2.1 Pose d'une structure pregymetal
- 3.2.2 Pose de panneaux BA13

3.3 Cloisons

- 3.3.1 Pose des séparations en pregymetal salle d'eau
- 3.3.2 Pose de BA13
- 3.3.3 Pose d'isolant phonique
- 3.3.4 Pose d'une porte sécurisée
- 3.3.5 Reprise des tablettes

3.4 Sanitaires

- 3.4.1 Pose d'un collecteur de distribution
- 3.4.2 Alimentation des points d'eau chaude/froide et usées pour salle d'eau et cuisine
- 3.4.3 Pose d'un compteur d'eau
- 3.4.4 Fourniture et pose d'un chauffe-eau
- 3.4.5 Fourniture et pose éléments salle de bain + WC

3.5 Électricité

- 3.5.1 Pose d'un tableau électrique avec compteur
- 3.5.2 Distribution d'alimentation sur tous les points nécessaires (éclairage, prises, interrupteurs, cuisson, hotte, four, frigo)
- 3.5.3 Pose d'un tableau de communication (téléphone, internet) et distribution
- 3.5.4 Consuel
- 3.5.5 Pose des luminaires
- 3.5.6 Pose des appareillages
- 3.5.7 Pose des radiateurs électriques et branchement

3.6 Finitions

- 3.6.1 Mise en peinture des murs et plafonds
- 3.6.2 Fourniture et pose d'une cuisine équipée

Le conseil municipal après en avoir délibéré valide la proposition de l'entreprise AE Services pour le projet de création de l'appartement au 1^{er} étage de la mairie.

Adopté à l'unanimité

2026_D_005 Délibération de subvention à l'association BIDOLMI

L'association BIDOLMI (Bilwisheim-Donnenheim-Olwisheim-Mittelschaeffolsheim) qui représente les parents d'élèves de notre école la Rose des Vents à Sonnenheim sollicite la commune pour une subvention pour l'organisation de la fête scolaire du mois de juin 2026.

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de l'Association BIDOLMI.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de soutenir cette association par un don de 150 euros.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 150 euros à l'association par le compte 65748 Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé et à signer tous les actes administratifs afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

- Daniel Zurn 1^{er} Adjoint au Maire informe qu'il a été contacté par Electricité de Strasbourg au sujet du petit local situé Rue Hintergasse. Ce local abritait un transformateur électrique. A ce jour ES a vidé ce local et propose de le mettre à disposition de la commune pour du stockage de matériel. La commune a accepté cette proposition.
- Un tableau a été fixé pour définir les assesseurs pour les élections municipales du 15 mars 2026.

Liste des assesseurs, élections municipales du 15 mars 2026

HORAIRES	15 mars 2026
8.00 – 10.00 heures	Sandra Dos Santos Lucas, Dominique le Corre, Marie-José Holz
10.00 - 12.00 heures	Audrey Peter, Aurélien Riff, Mathieu Daull
12.00 – 14.00 heures	Christiane Glavasevic, Jean-Jacques Glavasevic, Sophie Grosjean
14.00 – 16.00 heures	Daniel Kuchler, Sylvie Bibard, Roland Keller
16.00 – 18.00 heures	Cindy Peter, Sophie Knittel, Till Krettnich

Président du bureau de vote: M. Patrick DENNI
Secrétaire du bureau de vote: Mme Régine ARBOGAST
Le dépouillement se fera à partir de 18.00 heures.

Monsieur le Maire remercie tous les participants pour ce dernier conseil sous ce mandat et clos la séance à 21h05 minutes.

